



# AVS La retraite des femmes à 65 ans se heurte à un mur

**Le Conseil fédéral confirme sa volonté d'harmoniser l'âge de la retraite. Son projet est critiqué tant par les patrons que les syndicats**

**Caroline Zuercher**

Un jour après que les partenaires sociaux ont présenté leurs recettes pour le 2<sup>e</sup> pilier, le Conseil fédéral a dévoilé ce mercredi les grands axes de sa réforme pour l'AVS (AVS 2I). Il confirme sa volonté d'augmenter l'âge de départ à la retraite des femmes à 65 ans, ce que le peuple a refusé à deux reprises. Des mesures compensatoires sont prévues (*lire l'encadré*). Le message sera transmis aux Chambres à la rentrée. Le projet suscite déjà de vives critiques.

«Cette réforme se fera sur le dos des femmes. C'est incroyable que le Conseil fédéral n'écoute pas les revendications de la rue, trois semaines après la grève du 14 juin, s'exclame la conseillère nationale Valérie Piller Carrard (PS/FR). De nombreuses femmes se retrouvent dans une situation précaire à la retraite parce qu'elles n'ont pas cotisé au maximum ou parce qu'elles ont divorcé. Certaines ne touchent même pas de 2<sup>e</sup> pilier!» Avec une année de rentes en moins, elle calcule que les femmes perdraient au total 10 milliards de francs d'ici à 2030. Dans une motion, elle préconise pour sa part de renforcer les rentes AVS pour lutter contre la pauvreté.

L'Union syndicale suisse (USS) rejette également cette hausse. «Au lieu de s'attaquer à la vraie problématique des rentes insuffisantes, le Conseil fédéral continue à miser sur un relèvement de l'âge de la retraite des femmes», déplore l'organisation syndicale.

## Compensations critiquées

Pour mémoire, le refus d'une retraite à 65 ans pour tous a déjà été l'un des arguments qui a fait capoter Prévoyance vieillesse 2020 (PV 2020) en 2017. À l'époque, l'USS et le PS soutenaient la hausse de l'âge de la retraite des femmes. Pourquoi dire non cette fois? «La dernière votation sur PV 2020 comportait de substantielles et durables hausses de rentes AVS qu'on ne retrouve pas dans ce projet», commente le président de l'USS, Pierre-Yves Maillard. En clair: les mesures compensatoires prévues ne sont pas suffisantes.

Le camp bourgeois, lui, juge la hausse de l'âge de la retraite nécessaire. Mais il bute sur les compensations annoncées, pour une raison inverse à la gauche. Dans ce domaine, deux options avaient été mises en consultation par le Conseil fédéral, l'une à 400 millions de francs et l'autre à 800 millions. Au final, une solution à 700 millions est retenue. Pour le conseiller national Philippe Nantermod (PLR/VS), ces mesures sont «un peu trop chères, même si c'est mieux qu'avec PV 2020». «L'objectif n'est pas d'augmenter l'âge de la retraite des femmes, mais de réduire la facture de l'AVS», ajoute le vice-président du PLR. Pour son

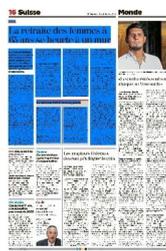
parti, seule la variante à 400 millions peut être prise en considération.

L'Union patronale suisse juge elle aussi qu'il faudrait y consacrer cette somme au maximum. L'Union suisse des arts et métiers (USAM) se dit même «résolument opposée à toutes les mesures de compensation liées au relèvement de l'âge de la retraite des femmes». Pour la fédération des PME, le déficit financier prend «une telle ampleur» que les économies doivent «entièrement servir à l'assainissement de l'AVS».

## Hausse de la TVA contestée

Si le conseiller fédéral Alain Berset souligne que la nécessité d'une réforme n'est pas contestée, sa réalisation s'annonce compliquée. Les milieux économiques crochent également sur la hausse de la TVA de 0,7 point. Le PLR juge que ce chiffre doit être «largement revu à la baisse». Pour l'USAM et l'Union patronale suisse, il ne devrait pas dépasser 0,3 point. Pour la seconde, le gouvernement prend «de nouveau une mauvaise orientation»: même avec le projet proposé, le premier pilier sera dans les chiffres rouges dans la seconde moitié des années 2020. «Compte tenu du vieillissement de la population et donc du prolongement de la perception des rentes, nous ne serons plus en mesure d'éviter un relèvement général et progressif de l'âge de la retraite», ajoute l'organisation patronale.

Le conseiller national Benjamin Roduit (PDC/VS) regrette que la demande du PDC d'harmoniser la situation des couples mariés et non mariés n'ait pas été suivie. Le PDC soutient en revanche les autres me-



sures annoncées ce mercredi - notamment la volonté d'encourager «par de vraies mesures incitatives» les Suisses à travailler au-delà de 65 ans. Son collègue Philippe Nattermod salue lui aussi la flexibilisation proposée. Et malgré les critiques, il juge que la réforme va «dans la bonne direction».

## La réforme AVS 21 en cinq points

**But** Avec le projet de réforme fiscale et de financement de l'AVS adopté par le peuple en mai, l'AVS aura environ 2 milliards de francs en plus par an dès 2020. «Ce financement additionnel est très important pour l'AVS, mais il ne suffit pas à lui seul à stabiliser les finances à terme», souligne le conseiller fédéral Alain Berset. Selon le gouvernement, la réforme présentée mercredi permet d'alléger les comptes de 2,8 milliards en 2030 et de garantir la stabilité jusque-là.

**Âge de la retraite** Pour les femmes, il passe de 64 à 65 ans, par paliers de trois mois par an à partir de l'année qui suit l'entrée en vigueur.

**Mesures de compensation** Environ 700 millions sont prévus afin d'adoucir la potion pour les femmes pendant neuf ans. En cas de retraite anticipée, des taux de réduction plus bas sont appliqués. En cas de retraite à 65 ans ou après, le montant de la rente AVS est amélioré pour celles avec des revenus bas à moyens.

**Flexibilité** Chacun peut choisir le moment de partir à la retraite entre 62 et 70 ans. Plusieurs mesures visent à encourager le travail après 65 ans, avec notamment la possibilité de toucher une rente partielle.

**Hausse de la TVA** Une augmentation de 0,7 point (de 7,7 à 8,4) en faveur de l'AVS est prévue. **C.Z.**